

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 16 janvier 2023

L'an deux mille vingt deux

Le lundi 16 janvier à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de Talloires-Montmin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Didier SARDA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 12 Janvier 2022.

Nombre de membres en exercice : 23 – Présents : 16 – Pouvoirs : 5 – Excusés : 2 – Votants : 21

Présents :

Didier SARDA, Bettina GARBEROGLIO Benoit RICHARD, François DELORT-LAVAL, Sylvie BESNIER, Christophe DUNOYER, Stéphanie CORCY, Bernard HOFFMANN, Bernard FOUQUERE, Raphaël LYARET, François-Joseph BOUGAUD, Emmanuel HUBER, Brigitte NEMOZ, Alban GOBERT, Jean-Paul COQUARD, Stéphane DUCLOS,

Procurations :

Sylviane WANDEROILD a donné pouvoir à Stéphanie CORCY
Alexandra FRARESSE a donné pouvoir Alban GOBERT
Danièle ROCHET a donné pouvoir à Raphaël LYARET
Magali SULPICE a donné pouvoir à Bettina GARBEROGLIO
Bruno ASSELIN a donné pouvoir à Benoit RICHARD

Absents, excusés : Olivier MOUZIN, Ségolène CAMUSET

Secrétaire de séance : Benoit RICHARD

Début de la séance à 20h10

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour,

A l'unanimité :

- **Approuve** le compte rendu de la séance du 12 Décembre 2022
- **A été informé** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations conformément à la délibération n° 34 du 25 mai 2020
- **Décide** de préempter les parcelles section E 714-721 les Deuvets 688 la béraude-870-869 le Peulaisset 1323 les Frasses d'en haut et **Autorise** M. LE MAIRE à réaliser l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.
- **Approuve** les modalités de l'avance de trésorerie de 90 000 euros consentie à l'AFP pour la rénovation des chalets de la Froulaz et des Nantets
- **Approuve** la suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps complet au service scolaire, et concomitamment, la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet relevant de la catégorie C au service scolaire
- **Approuve** la refacturation par la commune à hauteur de 5 863.37 € (3 agents de la collectivité ayant travaillé pour le SIVOM)

A la majorité moins 2 contres (D. Rochet, R. Lyaret,) :

- **Approuve** la refacturation par le SPIC à hauteur de 19 998.38 € (agent communal du budget SPIC ayant travaillé pour de la collectivité)

Le 17 Janvier 2023

Le Maire

